

Communiqué de presse

La Fondation Centime Climatique met l'accent sur les technologies d'émissions négatives

Dorénavant et jusqu'en 2032, la Fondation Centime Climatique investira ses ressources financières principalement dans des projets de protection du climat du secteur privé dans le cadre desquels les émissions de CO₂ difficilement évitables sont durablement soustraites à l'atmosphère (technologies d'émissions négatives, NET) ou captées dès leur source de production pour être stockées (captage et stockage du carbone, CCS). C'est ce qu'ont convenu la Fondation et la Confédération suisse dans un nouvel accord portant sur l'utilisation des actifs restants de la Fondation d'un montant de 50 à 70 millions de francs. La Fondation Centime Climatique contribue ainsi à consolider le rôle pionnier de la Suisse en matière de NET et de CCS.

Cet accord de suivi entre la Fondation Centime Climatique et la Confédération suisse prend la relève de l'accord conclu en 2016. Les actifs restants de la Fondation d'un montant de 50 à 70 millions de francs doivent principalement aller à des projets de protection du climat réalisés par l'économie privée en Suisse et à l'étranger, dans le cadre desquels du carbone est durablement soustrait à l'atmosphère (technologies d'émissions négatives, NET) ou capté dès sa source de production et ensuite durablement séquestré dans les sous-sols (captage et stockage du carbone, CCS). La Fondation contribue ainsi à consolider le rôle pionnier de la Suisse en matière de NET et de CCS. Ces nouvelles technologies sont considérées comme absolument indispensables pour parvenir à compenser les émissions difficilement évitables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse à un montant net de zéro d'ici 2050.

La Fondation Centime Climatique remettra à la Confédération au plus tard d'ici le 30 juin 2032 toutes les réductions d'émissions réalisées dans le cadre de l'accord, dans la mesure où des attestations nationales ou internationales leur sont délivrées au titre de la loi sur le CO₂. Les attestations internationales se fondent également sur l'Accord de Paris et sur les dispositions de mise en œuvre pour les réductions d'émissions réalisées à l'étranger adoptées lors de la conférence sur le climat COP26 à Glasgow.

Présentation du bilan 2013-2020 en juillet 2022

De 2005 à 2012, sous forme de mesure librement consentie dans le cadre de la loi sur le CO₂, la Fondation Centime Climatique a prélevé une redevance de 1,5 centime par litre de carburant. Avec l'accord initial conclu en 2005 avec la Confédération suisse, la Fondation s'était engagée à affecter ses recettes d'environ 740 millions de francs au financement de projets de protection climatique en Suisse et à l'étranger. Dans les cinq accords de suivi conclu depuis entre la Confédération et la Fondation, l'affectation des ressources a été mise à jour et l'horizon des activités de la Fondation a été étendu jusqu'en 2032.

Au cours de la période 2008 à 2012, les ressources de la Fondation Centime Climatique ont permis de réduire 2 millions de tonnes de CO_2 en Suisse ainsi que 16 millions de tonnes de CO_2 à l'étranger. Pour la période 2013 à 2020, le montant des réductions devrait s'élever à environ 20 millions de tonnes de CO_2 à l'étranger. La Fondation présentera le bilan exact de sa contribution à l'atteinte de l'objectif climatique international de la Suisse pour la période 2013 à 2020 en juillet 2022.

Zurich, le 16 mai 2022

Contact

Dr Marco Berg
Directeur
Fondation Centime Climatique
044 387 99 02
marco.berg@climatecent.ch

Pièce jointe

Contrat entre la Fondation Centime Climatique et la Confédération suisse